

## LE SIÉML FÊTE SES 100 ANS

Ensemble, faisons de 2025,  
une année mémorable !



### ÉDITO

Première borne ultrarapide, premières grappes résidentielles, cinq nouvelles chaufferies bois, plusieurs projets de réseaux de chaleur, zonages loi APER, réseau LoRaWAN... 2024 a permis de belles avancées ; une année éprouvante également avec des ruptures dans nos chaînes de valeur, les vols de câbles d'éclairage public, les incertitudes budgétaires... 2025 nous ouvre les bras avec de nombreux défis, au premier rang desquels le redressement budgétaire de la France. Pussions-nous trouver le bon équilibre entre les économies nécessaires et la poursuite de l'action climat-énergie, tout aussi cruciale ; dans ce domaine, l'inaction coûte davantage que l'action ! Ces obstacles sont autant d'invitations à redoubler d'efforts, à faire preuve de créativité et à renforcer nos coopérations. 2025 nécessitera une mobilisation forte pour défendre les principes de solidarité et de péréquation qui fondent notre action. Certaines réformes risquent de fragiliser des dispositifs historiques comme le Facé ou la fiscalité électrique locale. Veillons à ce que l'équité territoriale reste au cœur de nos priorités. La transition énergétique ne peut se faire sans un engagement public fort et sans des mécanismes solidaires qui permettent à chaque territoire d'apporter sa juste contribution. 2025, c'est aussi l'année du centenaire de notre syndicat ! Que cet anniversaire nous apporte l'énergie collective nécessaire pour mesurer le chemin parcouru, voir loin et rester proche !

**Jean-Luc Davy**  
président du Siéml

### RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ADEME POUR 4 ANS PLUS DE 16 M€ D'AIDES DU FONDS CHALEUR À MOBILISER

Malgré les incertitudes qui pèsent encore sur le budget prévisionnel de l'ADEME, le Fonds chaleur demeure un outil clé pour dynamiser les projets d'études et d'investissements dans les énergies renouvelables thermiques. Il permet de soutenir financièrement la production de chaleur à partir de la biomasse, de la géothermie ou du solaire thermique, avec une aide pouvant couvrir jusqu'à 65 % des coûts d'installation. En Maine-et-Loire, une partie de sa gestion a été confiée au Siéml dès 2021, dans le cadre d'un contrat de développement territorial des EnR thermiques (EnRth) dont les objectifs ont été largement atteints (cf. ci-contre). Grâce à cette gestion centralisée par le Siéml — une seule candidature pour un ensemble de projets — les aides du Fonds chaleur sont accessibles aux petits projets. Le dispositif bénéficie aux collectivités mais aussi aux acteurs privés, ainsi qu'au Siéml lui-même pour les opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage (chaufferies bois, réseaux de chaleur...).

#### Un contrat 2024-2028 ambitieux

Le succès du programme a incité le Siéml à renouveler sa candidature auprès de l'ADEME. Un nouveau contrat renommé « contrat chaleur renouvelable territorial », a été signé pour 4 ans. Ce contrat, qui regroupe la gestion du Fonds chaleur et une aide à l'animation sur le territoire départemental, vise à concrétiser au moins 60 nouvelles installations et prévoit une aide mobilisable pouvant atteindre 16,8 M€ sur la durée du contrat. Le soutien à l'animation permet aux équipes du Siéml et à leurs partenaires d'accompagner les porteurs d'initiatives afin d'encourager de nouvelles installations, d'accroître leur production et de diversifier les sources d'énergie. Afin d'intensifier ces actions, notamment auprès des intercommunalités, le Siéml a récemment lancé le recrutement d'un-e animateur-trice chaleur renouvelable. Cette dynamique contribue pleinement à l'ambition nationale bientôt renforcée d'atteindre 33 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 (PPE2).

#### BILAN DU CONTRAT 2021-2024

**100** % des objectifs  
atteints et même dépassés !

**49** nouvelles installations  
de production d'EnRth, dont  
**20** installations hors bois-  
énergie

**5,2** M€ d'aides du fonds  
chaleur mobilisés

#### OBJECTIFS DU CONTRAT 2024-2028

**28** GWh de production  
d'EnRth contre 18 GWh  
lors du précédent contrat

**60** nouvelles installations  
de production d'EnRth  
minimum

**16,8** M€ d'aides du  
Fonds chaleur mobilisables

#### VOTRE INTERLOCUTEUR

**POLE SETAO**  
02 41 20 75 57  
transition-energetique  
@sieml.fr

## DÉPROGRAMMATIONS DE CHANTIER UN NOUVEL OUTIL DE GESTION ENEDIS/SIÉML



Pour la mise en service des ouvrages basse tension réalisés dans le cadre de travaux, le Siéml et Enedis se coordonnent plusieurs semaines à l'avance. Ce délai permet de programmer la

coupe du réseau sur le chantier, pour que les équipes opérationnelles d'Enedis et de l'entreprise prestataire du Siéml interviennent en toute sécurité. Les riverains sont également informés de cette coupe. Il arrive que des imprévus tels que les intempéries, les aléas de chantier ou les absences au sein des équipes contraignent les entreprises, Enedis ou le syndicat à annuler cette programmation. Ce report peut causer des désagréments pour les parties prenantes. Ces derniers mois, une augmentation significative des déprogrammations a été constatée. Pour mieux comprendre et gérer ces incidents, Enedis et le Siéml ont mis en place un outil de suivi pour que toute déprogrammation soit systématiquement validée en interne. Cette nouvelle procédure doit permettre d'optimiser le pilotage des mises en service des ouvrages.

## PUISSANCE DES ÉCLAIRAGES DE STADE ENTRE NORMES ET VOISINAGE, LA MÉDIATION

La puissance des projecteurs des équipements sportifs extérieurs et plus particulièrement des stades suscite parfois des préoccupations chez les riverains, en termes d'inconfort visuel ou de pollution lumineuse. Les équipements installés par le Siéml, à la demande des communes, répondent aux normes très précises de la Fédération française de football. L'orientation et l'angle des projecteurs est d'ailleurs systématiquement validée par le district départemental pour garantir la conformité technique et réglementaire de l'éclairage et de son uniformité au sol. Cependant, la perception de ces éclairages peut varier selon l'environnement direct des équipements sportifs. La gestion des allumages, confiée aux clubs, ajoute aussi un niveau de responsabilité dans l'utilisation raisonnée des installations. Conscient de ces enjeux, le Siéml privilégie le dialogue, en appui technique de la commune gestionnaire de ces installations sportives, pour trouver des solutions et concilier respect des normes et qualité de vie des riverains.

### RETOUR SUR



**[DOCUMENTATION]** Dans le prolongement du séminaire de décembre dédié à la méthanisation en Maine-et-Loire, plusieurs documents sont disponibles à la consultation :  
→ [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)



Territoire connecté : inauguration de la 30<sup>e</sup> antenne Lorawan à Doué-en-Anjou. Son utilisation pour piloter un arrosage automatique, préfigure l'ouverture du territoire connecté à de nouveaux besoins, autres que l'éclairage public.

### → RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

<b>LUN. 3 FÉV.</b>	Inauguration de la chaufferie bois de La Chaussaire / Montrevault
<b>MAR. 4 FÉV.</b>	Réunion du Bureau
<b>MAR. 25 FÉV.</b>	Commission finances
<b>VEN. 28 FÉV.</b>	Commission transition énergétique
<b>5 MARS AU 2 AVR.</b>	Réunions territoriales

→ Agenda 2025 : [www.sieml.fr/agenda](http://www.sieml.fr/agenda)

## COOPÉRATION OUEST CHARGE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE STRUCTURATION



En Bretagne et Pays de la Loire, six syndicats d'énergie coopèrent sous la bannière

Ouest Charge pour assurer un réseau public de bornes de recharge le plus compétitif possible. Ils viennent de lancer une étude stratégique, pilotée par le Siéml, pour questionner l'ensemble de la chaîne de valeur des IRVE, les modes de fonctionnement et de portage de cette compétence, ainsi que les modèles économiques possibles pour garantir la fiabilité et la maîtrise des coûts. Selon les résultats et les ambitions de chaque syndicat, une seconde phase accompagnera une éventuelle structuration. Objectif : identifier le mode de gestion le plus efficient pour gérer plus efficacement l'ensemble de la compétence IRVE.

## MAUGES ET CHOLETAIS : L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AFFECTÉ PAR DES DÉFAILLANCES

La presse s'est fait écho de la question de l'éclairage public dans le Choletais et dans les Mauges, marquée par des pannes prolongées et des retards dans l'exécution de certains travaux, avec pour conséquence un sentiment d'incompréhension des habitants. Plusieurs facteurs expliquent cette situation et en premier lieu, la défaillance de l'entreprise DALKIA mandatée par le Siéml pour effectuer ces prestations : délais allongés, qualité de travail inégale et problèmes de mise à jour du SIG. Cette absence de reporting précis complique le suivi des interventions et la planification des actions correctives. À noter que la vétusté de certains équipements aggrave la situation et qu'en période hivernale les besoins d'éclairage sont plus nombreux et soumettent les équipements à une plus forte sollicitation. Les signalements reçus ces derniers mois, parfois assortis d'exigences de délais d'intervention inadaptés, ainsi qu'une forte activité liée aux petits travaux sur devis, notamment en vidéoprotection, ont contribué à saturer les équipes d'intervention déjà désorganisées. Le Siéml, pour répondre à l'urgence, a rencontré l'entreprise à deux reprises en début d'année. Lors de ces rencontres, les clauses contractuelles ont été rappelées et des exigences claires ont été posées. En conséquence, l'entreprise a déployé des moyens supplémentaires : cinq équipes interviennent désormais, contre trois habituellement. Les communes sont invitées, autant que possible à temporiser ou regrouper les signalements de pannes, afin de contribuer à améliorer la situation. Cette mobilisation devrait permettre de résorber les pannes dans les meilleurs délais.